

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis**

DECISION DU MAIRE

N° 2024/05/02D

**OBJET : M. 2024-010C- Contrat pour une animation DJ avec la société QUENTINO EVENTS -
Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que la Commune organise une manifestation le 21 juin 2024,

VU la proposition de la société QUENTINO EVENTS sise 265 rue de Saint-Martin Longeau -SACY-LE-GRAND (60700), représenté par Monsieur DUTRIAU Quentin, en sa qualité de gérant, proposant une animation DJ lors de la fête de la musique.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - Un contrat est signé entre la société QUENTINO EVENTS et la Commune d'Othis pour une animation DJ, organisée le vendredi 21 juin 2024, à la salle Agora – 4 avenue du 8 mai 1945 – OTHIS (77280) de 19h00 à 22h30 (les horaires sont approximatifs)

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société QUENTINO EVENTS.

Fait à Othis, le 06/05/2024

Le Maire,

Viviane DIDIER

